

Le 26 avril 2011

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 26 avril 2011 à 20h00.

**PRÉSENTS**

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller  
Madame Penny Boulianne, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller  
Madame Valerie Kirkman, conseillère

**ÉTAIT ABSENTE**

Madame Marlène Lapointe, conseillère

**AUSSI PRÉSENTE**

Madame Ginette Roy, directrice générale

\*\*\*\*\*

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié en main propre à tous les membres du conseil.

**2011-04-397**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 26 avril 2011 à 20h29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2011-04-398**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois

et RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**DÉPÔT DES RAPPORT FINANCIERS 2010**

Madame Ginette Roy dépose les rapports financiers 2010.

**2011-04-399**      **SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 369**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et du Comité du personnel;

Le 26 avril 2011

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

DE SUSPENDRE sans traitement l'employé numéro 369 pour une durée de quatre (4) journées soit, du 26, 27, 28 et 29 avril inclusivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-04-400

**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU PASSAGE À NIVEAU 3<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT qu'un projet d'amélioration pour la sécurité au passage à niveau sur la 3<sup>ème</sup> Avenue consistant à ajouter une préemption avancée sur le circuit du chemin de fer et à installer des feux de circulation de part et d'autre du passage à niveau ainsi qu'à l'arrêt de la sortie de l'autoroute 20, a été déposé à monsieur René Couture, Service du transport ferroviaire, Ministère des transports du Québec pour approbation, le 1er mars 2011;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil peut conformément à l'alinéa 8(2) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, signifier par écrit son opposition au Chemin de fer, si elle estime que la sécurité sur la propriété de la Municipalité se trouve menacé par lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que malgré tous les échanges qui ont eu lieu entre les divers intervenants et la Municipalité, c'est avec étonnement et surprise que nous apprenons que les travaux consistent à installer des feux de circulation de part et d'autre du passage à niveau et à la sortie de l'autoroute 20 Ouest.

CONSIDÉRANT que la préoccupation première de la Municipalité est avant tout la sécurité des usagés du passage à niveau de la 3<sup>ème</sup> Avenue ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que la sécurité des usagées sera **totalement assurée** par la construction du lien sécuritaire d'étagement entre l'autoroute 20 et notre Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est à l'écoute de ses citoyens et citoyennes et que ces derniers et dernières ont à plusieurs reprises manifestés des témoignages d'impatiences, voir même de colère, pour les longues périodes de temps d'attentes, soit en raison de l'augmentation du nombre de trains, de la longueur des trains, des arrêts prolongés en raison de pannes, de bris ou d'accidents;

CONSIDÉRANT que la Municipalité croit que l'ajout de feux de circulation menace la sécurité des usagés du passage à niveau et des utilisateurs des voies de circulation de part et d'autre du passage à niveau puisqu'en ajoutant un temps d'attente additionnel ces derniers vont davantage défier les nouvelles mesures de sécurité proposées par le Canadian National et diminuer la qualité de vie des citoyens de Terrasse-Vaudreuil.

CONSIDÉRANT que la Municipalité tout comme les principaux intervenants, nous nous préoccupons tous de la sécurité des usagées et nous recherchons les meilleurs moyens pour y parvenir;

CONSIDÉRANT que nous croyons fermement que des interventions moins coûteuses et plus près de nos citoyennes et citoyens peuvent être pris en considération en attendant la construction du lien sécuritaire d'étagement entre l'autoroute 20 et notre Municipalité prévue pour bientôt;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

Le 26 avril 2011

et **RÉSOLU**

*DE S'OPPOSER au Chemin de fer et au plan de Transport Québec pour les travaux consistant à ajouter une préemption avancée aux chemins de fer et pour l'installation des feux de circulation de part et d'autre du passage à niveau et à la sortie de l'autoroute 20.*

*DE CONSIDÉRER l'installation d'un grand panneau jaune à la sortie de l'autoroute 20, priorisant le passage des usagers sortant de Terrasse-Vaudreuil et de faire allonger le circuit d'environ 100 à 200 pieds vers l'ouest de son point actuel, pour que les barrières du chemin de fer Canadien Pacifique restent baissées lorsque les trains de l'AMT s'arrêtent à la gare de Terrasse-Vaudreuil. Ceci éliminerait beaucoup de confusion de la part des usagers du passage à niveau.*

*DE FAVORISER la construction du lien sécuritaire d'étagement entre l'autoroute 20 et notre Municipalité, puisque ce lien sécuritaire d'étagement est considéré comme le moyen le plus sécuritaire pour cet endroit jugé extrêmement dangereux compte tenue de la configuration des lieux (voies rapides, 4 voies de chemin de fer, passage à niveau pour véhicules et piétons, antécédent au niveau des accidents, pannes, bris causant des comportements téméraires par les usagés);*

*DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au Ministre des transports.*

Vote contre :

Monsieur Yves Charlebois

Votre pour :

Madame Penny Boulianne  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau  
Monsieur Michel Bourdeau  
Madame Valerie Kirkman

**ADOPTÉE MAJORITAIREMENT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

**2011-04-401      LEVÉE DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2011**

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne*

*et RÉSOLU*

*DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 26 avril 2011 à 20h50.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Manon Trudel, M.Sc.A  
Mairesse

---

Ginette Roy, urbaniste, mba  
Directrice générale